

CONSULTER DOSSIER (Cdap)
PROFIL T12

Le service Cdap vous permet, en tant que partenaire, après la signature d'une convention et d'un contrat de service avec la Caf, de consulter les données des dossiers allocataires. Les données proposées diffèrent d'un profil métier à un autre.

Seul l'onglet «fiche de synthèse» est disponible pour tous les partenaires.

Profil T12 - Bureaux d'aide juridictionnelle : ce profil est destiné aux greffiers des bureaux d'aide juridictionnelle et les agents remplissant la fonction de greffier

Rubrique	Accès
Fiche de synthèse	X
Paielements	X
Dossier	X
Famille	X
Droits	
Logement	
Ressources	
RSA	
Créances	
Courriers	
Attestations de paiement	
CMU-CMUC RSA	
CMUC / Ressources	
Données complémentaires	X

Se connecter à Mon Compte Partenaire

Connectez-vous au site caf.fr et cliquez sur l'onglet « Partenaires »

1



CLIQUEZ SUR MON COMPTE PARTENAIRE

Actualités Partenaires

Le nouveau caf.fr, un site encore plus pratique
Depuis quelques jours, le site www.caf.fr s'adapte de nouvelles couleurs et offres de nouvelles fonctionnalités... [Lire la suite](#)

DOMAINES D'INTERVENTION

Apporter la taille des caractères. A

Mon Caf

Pour connaître les actions de votre Caf, cliquez sur votre profil.

DEVENIR PARTENAIRE DE VOTRE CAF

Vous souhaitez devenir notre partenaire parce que votre activité, votre secteur, votre projet sont complémentaires de notre gestion régionale ? Nous en sommes très heureux !

2



CONNECTEZ-VOUS AVEC LES IDENTIFIANTS FOURNIS PAR LA CAF.

Actualité : Connexion

MON COMPTE PARTENAIRE

CONNEXION

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Mot de passe oublié ?

Connexion

SECURITE

Accès à Mon Compte Partenaire

Ce service professionnel est réservé aux seuls professionnels habilités. Il est régi par l'arrêté du 10/01/2010, l'arrêté du 10/01/2010 et la Loi n° 88-19 du 3 Janvier 1988 (dite loi « informatique et libertés ») et est soumis aux conditions d'utilisation de la Loi n° 88-19 du 3 Janvier 1988 (dite loi « informatique et libertés ») et est soumis aux conditions d'utilisation de la Loi n° 88-19 du 3 Janvier 1988 (dite loi « informatique et libertés »).

Ne partagez jamais vos identifiants et votre mot de passe

Et accéder à ce service vous êtes obligés d'avoir l'adresse e-mail vérifiée acceptée

3



Effectuer votre recherche par

- le numéro
- ET
- le nom de l'allocataire

Actualité : Partenaires | MON COMPTE PARTENAIRE

Rechercher

Consulter

Revenir

Infos Partenaires

Caf adhérent : caf 438

Nom allocataire : M. M. M.

Numéro allocataire : 1234

Connexion

Abilité en ligne

Présentation des partenaires